

Cir-2021-60
Ain Najm, le 14 Janvier 2021

INSCRIPTIONS ET REINSCRIPTIONS DES ELEVES 2021-2022

I - Nouvelles admissions à la maternelle :

Remise des dossiers en ligne: du vendredi 15 janvier au lundi 15 février 2021

Conditions d'admission :

- Les enfants nés avant le 31 janvier 2019 pour la Petite Section.
- Les enfants nés avant le 31 janvier 2018 pour la Moyenne Section.
- Les enfants nés avant le 31 janvier 2017 pour la Grande Section.

Procédure à suivre :

- a- Remplir la demande d'inscription et la fiche médicale que vous trouverez sur le site:
www.ainnajm.sccc.edu.lb
 - b- Envoyer le dossier dûment rempli, **ainsi qu'une vidéo de votre enfant**** (durée maximale de 2 minutes) avec **les documents justificatifs exigés***, avant le lundi 15 février 2021, à l'adresse mail suivante : **nouvellesinscriptions21-22@ssccainnajm.com**,
- *Thèmes vidéos :**
- ***Danser au rythme d'une chanson.***
 - ***Dessiner un bonhomme.***
 - ***Citer les Couleurs et les Formes que votre enfant connaît.***
 - ***Raconter une comptine en français.***
- c- Attendre un message de l'établissement vous fixant un rendez-vous en ligne avec la directrice (via Zoom).
 - d- Passer au collège pour enregistrer votre enfant admis à la direction, selon des rendez-vous fixés à l'avance. Les frais d'inscription s'élèvent à 800,000 L.L. (non remboursables pour l'ouverture de dossier et non déductibles de la scolarité 2021/2022).

N.B. : Exceptionnellement cette année et suite aux circonstances du COVID-19, votre enfant ne passera pas le test d'admission en présentiel dans nos locaux.

Les enfants qui ont des frères et sœurs au collège doivent aussi présenter le dossier de la nouvelle admission du 15 janvier au 15 février 2021.

II – Admission aux niveaux supérieurs :

Remise des dossiers en ligne : du vendredi 15 janvier au lundi 15 février 2021

Procédure à suivre :

- a- Remplir la demande d'inscription et la fiche médicale que vous trouverez sur le site:
www.ainnajm.sccc.edu.lb

- b- Envoyer le dossier dûment rempli, avec **les documents justificatifs exigés***, avant le lundi 15 février 2021, sur l'adresse mail suivante :
nouvellesinscriptions21-22@ssccainnajm.com

- c- Réussir le test d'évaluation (maths, sciences, arabe, français) qui aura lieu le **samedi 17 Avril 2021 de 8h30 à 12h00**. Les notions à étudier seront postées sur le site à partir du lundi 29 Mars 2021.

- Les résultats du test seront envoyés par mail et/ou SMS **le vendredi 23 avril 2021**.

Les élèves admis passeront au bureau de l'économat du collège pour finaliser leur inscription (Les frais d'inscription s'élèvent à 800,000 L.L. (non remboursables pour l'ouverture de dossier et non déductibles de la scolarité 2021/2022) et présenter les documents justificatifs* sans lesquels la demande ne sera pas prise en considération.

*** Les documents justificatifs exigés* (Admission à la maternelle et aux niveaux supérieurs):**

- *Lettre de motivation rédigée en français ou en anglais (justification du choix de l'établissement).*
- *2 photocopies de la carte d'identité ou d'un extrait de l'état civil individuel ne dépassant pas les 6 mois.*
- *1 photocopie de l'extrait de l'état civil familial.*
- *2 photos passeport.*
- *1 photocopie du passeport étranger (double nationalité).*
- *Si l'élève a déjà fréquenté un autre établissement : un certificat de bonne conduite avec son numéro au ministère de l'éducation nationale légalisé, en plus du **livret scolaire** (PS, MS, GS ne sont pas concernées).*

III- Réinscription des élèves du collège :

Remise des formulaires de réinscription en ligne : du lundi 15 février au vendredi 26 février 2021.

Il est nécessaire de payer les réinscriptions pour permettre à l'établissement d'organiser sa rentrée scolaire 2021-2022.

Procédure à suivre :

- a- La réinscription des élèves du collège aura lieu, par paiement à la banque ou à la direction, à partir du lundi 15 février jusqu'au vendredi 26 février 2021. Les bordereaux de réinscription seront envoyés par mail.
- b- Les renseignements sur les formulaires de réinscription (La Fiche Familiale) seront à votre disposition sur le site au cas où vous voudriez les adapter à votre data actuelle.
- c- **Les frais de réinscription** s'élèvent à 200.000 L.L. par élève, déduits du total du dernier versement pour l'année 2021-2022. Le paiement de cette somme est **obligatoire** ; cette dernière ne sera remboursée que si le collège oriente l'élève vers un autre établissement. Il en est de même en cas de changement d'établissement décidé par les parents.

La Direction